Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20260429-1686-DE

Commune de
LANARVILY
❖❖❖❖❖
Canton de
LESNEVEN
❖❖❖❖❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 1686

L'an deux mille vingt-six le mercredi 29 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : FRANQUES Xavier, SALAUN Christophe, GOBERVILLE Carine, LE ROY Patrick, PODEUR Hélène, NEA Mailys, CENIER Patrice, GOURVELEN Emmanuelle, CHARTIER Yannick
Excusés : UGUEN Bernard, BOEDEC Laetitia
Absent :
Secrétaire de séance : Carine GOBERVILLE

BORNAGE PARKING – ROUTE DE KERNEAVAL

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la nécessité de borner le Parking, Route de Kerneaval, dans le cadre d'un projet.

Le devis du géomètre et MO en annexe s'élève à : 1 480 € HT + 4 850 € HT.

Le conseil municipal, à l'ensemble des membres présents, valide le devis et le projet en ce sens.

Fait et délibéré à Lanarvily,
Le 29 AVRIL 2026
L'adjoint au Maire,
Christophe SALAUN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.